

**DÉPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SEULLES TERRE ET MER**
**10 PLACE EDMOND PAILLAUD
CREULLY
14480 CREULLY SUR
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
**Délibération n°DEL2020 – 022 : Réalisation d'un
emprunt pour la construction du PSLA de Tilly sur
Seulles**

Séance du 29 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le mercredi 29 juillet, à 19h, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Seulles Terre et Mer se sont réunis dans la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully sur Seulles, sous la présidence de Monsieur Thierry OZENNE, Président. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le jeudi 23 juillet 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le jeudi 23 juillet 2020.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	38	44
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITE
Pour: 38
Contre : 6
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Daniel DESCHAMPS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Vladimir FELICJAN (suppléant de Alain SCRIBE), Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Geoffroy JEGOU du LAZ, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Patrick LEHERISSIER (suppléant de Daniel LEMOUSSU), , Daniel LESERVOISIER, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Fabien TESSIER, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET.

Ont donné pouvoir :

Christelle CROCOMO a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE
Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD,
Guillaume LEMENAGER a donné pouvoir à Hervé RICHARD
Gérard LEU adonné pouvoir à Agnès THOMASSET
Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Sylvaine LEFEVRE,
Richard VILLECHENON a donné pouvoir à Marie-Claire LAURENCE

Le Conseil communautaire a nommé Gwenaëlle LECONTE secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seulles Terre et Mer du 16 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/08/2020

Application agréée E-legalite.com

DEL2020-022 : REALISATION D'UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DU PSLA DE TILLY SUR SEULLES

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°2019-047 du 4 juillet 2019 portant plan de financement et demande de subventions pour le PSLA de Tilly sur Seulles,
- Vu la délibération n°2020-021 du 29 juillet 2020 portant budget primitif 2020,
- Vu les offres de prêt reçues

Considérant que l'offre de prêt proposé par la Caisse des dépôts et consignation est la plus intéressante.
 Considérant l'offre de prêt pour le secteur public local valable jusqu'au 31 juillet 2020 :

Ligne du Prêt : PSPL

Montant : 819 424 euros

Durée de la phase de préfinancement : 12 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 0.63 %

Amortissement : Echéance prioritaire (intérêts différés)

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

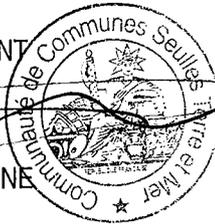
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITE :

AUTORISE le Président à signer un contrat de prêt pour la réalisation d'un PSLA à Tilly-sur-Seulles avec la Banque des Territoires au taux de cotation qui sera proposé au moment de la signature.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT
 Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 03/08/2020

Application agréée E-legalite.com